

PARKING DE L'HOTEL DE VILLE, GABEGIE ET INCOMPETENCE !

Le journal « Le Parisien », dans un article signé Marisa Faion, évoque l'affaire dans son édition du Jeudi 8 juin 2006, le futur parking de l'Hôtel de Ville qui a déjà coûté la modique somme de 816 000 € à titre d'indemnités transactionnelles sans qu'un seul coup de pioche n'ait été donné et suite à l'intervention du Préfet des Hauts-de-Seine, refait parler de lui.

Le journal relate ainsi qu' « après quatre ans de péripéties et alors que la municipalité vient tout juste d'installer un panneau signalant enfin l'autorisation de construire les 320 places en sous-sol, le projet est une fois de plus contesté par l'opposition . Deux élus, **Hubert Massol et Laurent Martin Saint Léon**, ont en effet décidé de porter une nouvelle fois le débat devant le tribunal administratif. »

D'après le journal « **tous deux viennent de déposer un deuxième recours pour « excès de pouvoir » et demandent que soit annulée la délibération municipale qui approuve le choix du délégataire chargé de la construction-exploitation du parking, et qui autorise le maire à signer un contrat de concession de travaux et de service public ».**

« Les deux élus (...) dénoncent le coût exorbitant de la construction. Lors de réunions de la commission d'appel d'offres qui doit décider du choix du délégataire, le maire, Manuel Aeschlimann, qui préside normalement cette commission, s'est fait remplacer et n'a pas pris la peine de faire les formalités préalables à sa représentation alors que c'est le plus gros projet de sa mandature », dénonce Laurent Martin Saint Léon. Mais ce que reprochent par-dessus tout les élus, c'est le montage financier de ce projet qui va coûter plus de 8 millions d'euros. **Ils se demandent pourquoi la ville verse en une seule fois 3,6 millions d'euros d'aide à la construction et ils s'interrogent sur une subvention d'équilibre de 265 000 euros versée, elle, pendant la durée du contrat, c'est-à-dire trente ans. (...)** Au final, ce sont encore les contribuables qui vont payer. »

AINSI LA VILLE VERSE UNE AIDE, GARANTIT L'EMPRUNT ET APPORTE UNE SUBVENTION PENDANT 30 ANS ! LE CONSTRUCTEUR DU PARKING PEUT REMERCIER LES CONTRIBUABLES-ELECTEURS QUI SAURONT APPRECIER CETTE AIDE A UN OPERATEUR PRIVE. SAINTE GESTION M. LE MAIRE !

TOUS LES DETAILS DE L'AFFAIRE SUR INTERNET :

www.asnierois.free.fr, www.asnierois.org, www.asnieres-news.com

www.asnieresrepublicain.com, www.massol.org

Boite Postale 225 - 92600 ASNIERES cédex -